

de revenir en ville pour jouir du plaisir de
nous voir. Sois persuadée que je ne suis pas
moins impatiente que toi de nous voir réunies
ici. en me parlant de ta récolte des grains
tu ne me dis pas que vous l'avez eue très
Belle, et qu'ainsi tu as lieu d'être
Satisfaite. C'est une chose que je fais
pourtant et qui en a fait grand plaisir.
mon mari qui se donne tant de soins et
à qui tu revois tant de xèle, ne
peut se vanter d'en avoir une pareille
dans son Belair, et tout ce qu'il a fait
jusqu'à présent, n'a encore abouti à rien
d'avantageux, comme j'en permets de lui
Dire bien souvent.

enfin, ma Chère Sœur, tu nous
fais espérer de te posséder dans trois semaines
au plus tard, époque à laquelle tu pourras
avoir terminée tes affaires concernant la
récolte. il me tarde bien d'être arrivée
à ce moment où nous nous réunissons au
moins pour quelques jours: car tu parles
de revenir à ton Atelier pour les
Vendanges. Je suis tentée de croire

que ce lieu Solitaire a des attraits insupportables pour
toi. Oh! que nous pensons différemment sur ce point!
Car j'ai un tel dégoût pour la Campagne, que
Souvent je m'écrie toute transposée: Vive la ville!
qui, ma Soeur, vive la ville! C'est là que la vie
S'écoule au milieu des plaisirs toujours renaissants
et des pompes du monde, tandis qu'à la Campagne
il n'existe rien qui puisse vous en faire supporter
le Séjour. C'est en vain qu'on chercherait à y
étaler de belles parures: y aurait-il d'ailleurs
personne pour les admirer, ou les critiquer? y voit
on jamais l'ombre même d'une ~~Modiste~~ Modiste? y a
t-il moyen de s'y entretenir de robes, de falbalas,
de Chapeaux, dans le dernier genre, de Bonnets,
de fichus, de mérinos, de cachemires, de
l'incomparable Colerette et autres Colifichets
qui font nos délices et desquels nous parlons sans
cesse en ville? et ne compte-tu pour rien
qu'on y perde son joli teint et qu'on y devienne
noire comme une Lappe? Sois de bonne foi,
ma Soeur, et dis-moi si avec toutes ces privations
et ces désagréments on peut avoir du goût pour
un si triste Séjour. — il est vrai. Cependant, je
suis forcée de l'avouer, que ce sont les produits

3

de la Campagne qui nous font vivre et nous
fournissent les moyens de nous parer en ville.
C'est la seule chose qui me reconcilie un
peu avec elle.

Je m'étendrai bien d'avantage
sur un sujet qui nous intéresse tout; mais l'impatience
de mon Secrétaire m'oblige de terminer ici ma
lettre: J'espère me dédommager lorsque tu seras
arrivé. adieu donc, ma chère femme.

Je suis, &c.

35

15 aout, 1822.

à Monsieur Le Curé de Bruyères.

Monsieur Le Curé

un de mes maîtres-valets, âgé de plus

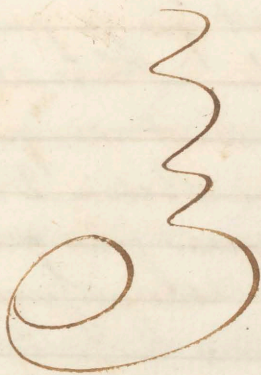
3

de 20 ans, Je rend, tous les jours, depuis plus de deux
mois, auprès de vous, pour le préparer à sa première
Communion. quoiqu'il se soit engagé à mon
Service sans aucune réserve, il n'a pas cru
devoir demander mon agrément pour les absences
qu'il se permet, et comme dans le commencement
d'icelles je n'étais pas habituellement dans le
Domaine, j'en ai su que depuis peu de temps
qu'il en était l'objet. vous ne devez pas douter
du préjudice qu'il me porte en agissant ainsi,
dans cette saison de l'année où les travaux
sont si précieux.

Vous avez dû reconnaître, au reste,
M^r. le Curé, que ce jeune homme est assez
simple d'esprit, et c'est je crois la raison
pourquoi il est autant retardé pour l'acte
religieux dont est question. ses plus grands
défauts, autant que je puis en juger, consistent
dans sa paresse à travailler, et comme lui
et les siens doivent me quitter à la f^{te} Catherine
prochaine, j'ai besoin d'être à leur égard
d'une surveillance plus active. quoiqu'il en soit,
Mon sieur, je désirerais savoir de votre part,
Combien de jours lui sont nécessaires encore

pour se préparer à sa première communion.
Si, par exemple, cela demandait au delà
de deux semaines, il faudrait renvoyer
cette cérémonie jus qu'à l'hiver prochain,
ne pouvant moi même faire un plus long
sacrifice du temps que ce jeune homme
perd en se détournant ainsi des travaux
auxquels il s'est assujéti.

Vous m'obligerez beaucoup,
Messieurs Le Curé, de m'écrire deux mots
de réponse à ce sujet. Je suis en attendant
Votre très dévoué serviteur.



18 février, 1824.

à Monsieur Percin, à Fleurance.

Monsieur,

Je prends la liberté de mettre sous vos yeux un manuscrit où, sous le titre de lettres philosophiques sur différents Pays du nouveau monde, j'ai cherché à donner quelques notions sur ces Pays: J'y ai joint des observations que m'ont inspirées les objets qui ont le plus attiré mon attention. Je travaillai à cet ouvrage peu de temps après mon retour en Europe; mais comme mes idées se sont beaucoup étendues depuis cette époque, j'ai cru devoir lui donner plus de développement. J'ai donc été obligé de le refondre pour le rendre plus propre à intéresser ceux qui pourront le lire. J'espère que vous voudrez avoir de l'indulgence pour les fautes qui peuvent s'y rencontrer.

Je désirerais bien que mon manuscrit pût être agréable à Monsieur Le Curé, votre oncle.

Mais, je dois faire à son sujet une observation :
C'est que dans les idées que j'ai émises en parlant
de la religion Protestante aux états-unis, je
n'ai prétendu la juger que d'après les effets
moraux qu'elle produit en ce monde Sur
le bonheur plus ou moins grand des Peuples
qui la professent. Je serais bien mortifié
que cette partie de mon ouvrage pût choquer
M^r. Votre oncle. Je s'espère toute fois
que s'il a la bonté de le lire, il me rendra
justice sur ce point comme sur tous les autres.

Je suis bien sincèrement,
Messieurs, Votre très affectueux serviteur



Quatre Lettres écrites de Bordeaux.

1^{re} Lettre, — du 7 mai, 1824.

Nous sommes arrivés dans cette cité hier à sept heures du matin. Notre voyage s'est fait on ne peut plus heureusement et de la manière la plus agréable. indépendamment de M^r. et D^{lle} Sézard, nous avons eu pour Compagnon de voyage une Sœur de l'hôpital de Lectoure, personne aimable et intéressante, malgré les rigueurs d'un état qui semble exclure ces qualités et qui exige des sacrifices si pénibles. M^{lle} Sézard elle-même, que vous avez vue si morose pendant son séjour à Fleurance, s'est déridée au sortir de cette ville et a contribué aussi beaucoup à égayer le voyage. nous l'avons terminé par la voie du Bateau à vapeur, —

création merveilleuse qui honore le plus
le génie des Temps modernes

Si je voulais entrer dans de longs
détails sur ce qui s'est fait de remarquable
dans Bordeaux depuis près de 20 ans que je
ne l'avais vu, ce serait à n'en point finir.
Je viens de parler des Bateaux à vapeur :
il en existe plusieurs, les uns destinés à
descendre la Rivière jusqu'à la mer, les
autres à la remonter. outre leur construction
ingénieuse qui leur donne la facilité de naviguer
dans toutes les directions et contre vent et marées,
au moyen de la vapeur qu'un feu des plus
ardents entretient sous celles, ces Bateaux,
d'une assez grande capacité, sont décorés
intérieurement avec beaucoup de magnificence
et disposés de manière que les Passagers y
trouvent toute sorte d'agréments. — Parlerais-je
à présent du Pont ? C'est un des plus beaux
ou peut être le plus beau qui existe en
Europe. Je l'ai parcouru, tant extérieurement
qu'intérieurement, peu d'instants après mon
arrivée. Je ne pouvais me lasser d'admirer
son étendue et son élégance jointes à la

plus grande solidité : C'est en un mot un
édifice très utile et qui décore brillamment la
ville de Bordeaux. - on a fait depuis 16 ans
d'autres constructions dans l'intérieur de cette
cité, qui effacent celles qui auparavant étaient
considérées comme les plus belles, méprisables,
et tous les jours voient éclore des nouveautés
encore plus élégantes et dont les décorations
intérieures surtout sont de toute magnificence.

Quant au Commerce, on se plaint
en général que celui de cette Place décline
depuis plus de deux ans. mais les dépenses de
tout genre ne font que s'accroître et dans toutes
les classes de la Société : Le Luxe, et surtout
celui qu'on étale dans l'intérieur des maisons,
a rempli depuis 20 ans. &c &c.

Je suis, &c.

2^e Lettre, - du 13 mai, 1824.

Depuis que j'ai eu le plaisir de vous écrire ma première lettre, le temps s'est écoulé rapidement pour nous. Parties à la ville, parties à la campagne, toutes très agréables. nous sommes allés passer la journée d'hier à la campagne de M^{re} Louis Vignolles, située sur les bords de la rivière, au dessous de Bordeaux, vis à vis Lormond. La maison en est charmante et bien décorée : à tous les instants on y joint du plaisir de voir voguer des batimens de toutes les grandeurs qui descendent ou remontent la rivière à la ville, spectacle qui récré beaucoup ceux qui n'en avaient pas encore joui. - en ville ce sont des repas, des visites et des promenades qui se succèdent jusqu'à dix heures du soir.

entre autres établissemens publics que nous sommes allés voir depuis notre arrivée, L'hospice de Bienfaisance, destiné à retirer et à nourrir les vieillards pauvres et infirmes et la maison des fous, sont les plus remarquables.

Le dernier surtout est digne d'attention par les
agrémens de son site, en dehors de la ville, par
ceux que l'art a cherché à y ajouter, et encore
par les commodités recherchées qu'on y a ménagées
et qui sont à l'usage des malheureux qu'on y
détient contre leur volonté. ces établissemens
sont sous la Direction de Sœurs hospitalières
qui se vouant volontairement au soulagement
de l'humanité souffrante. nous y avons trouvé
(dans la maison des fous,) une Dlle fédas de
Lectoure, qui en est une des Directrices, et qui
nous a paru avoir perdu tout souvenir des pompes
et des vanités mondaines auxquelles elle paraissait
si attachée auparavant.

Nous sommes allés voir également
la Chartraine, qui est le Cimetière des catholiques
de cette grande cité. C'est un vaste enclos,
planté dans tout son contour de belles allées
d'arbres, et où la plupart des familles de la
ville ont acheté chacune un terrain distinct
pour enterrer leurs proches. quoique la faiblesse
de la mort, pour ne pas dire celle du temps,
semble égaliser tous ceux qu'elle frappe ou
successivement, la vanité des vivants n'en a

pas moins cherché à établir, dans ce champ
du repos, des distinctions par des tombeaux
et des mausolées que l'art a rendus plus ou
moins remarquables selon le prix qu'on a
voulu y sacrifier. — Dans plusieurs de ces
sépulchres monuments, vous voyez tout
autour des saules pleureurs et même des
fleurs que les proches de ceux qui y sont
ensevelis ont plantés et qu'ils vont y
entretenir comme un hommage qu'ils
rendent sans cesse à la mémoire chérie
des êtres qu'ils ont perdus. Telle est la
Chartreuse de Bourcaup, objet de
curiosité pour les étrangers et surtout
pour les âmes sensibles qui aiment
à méditer sur la fragilité des choses
humaines. —

Jesuits. &c



3^e Lettre. du 21 mai, 1824.

..... Je voudrais à présent continuer à vous entretenir des objets qui, depuis ma dernière ont le plus attiré votre attention. mais l'intérêt s'affaiblit à mesure que ce qui l'excite devient plus commun.

La foire de St. fort, qui a eu lieu ces jours derniers dans le centre de la ville et sur une étendue de demi lieue, offre un étalage des plus variés et infiniment curieux. on y voit ce que les luxe et la recherche présentent de plus éclatant et de plus riche, à côté de véritables quenelles et d'une foule d'autres objets qui attirent les regards, mais qui sont pourtant recherchés par bien des gens, pour des usages que ne soupçonneraient point ceux à qui tout abonde et qui vivent au milieu des pompes du monde. Ce contraste, qui frappe simultanément les yeux de l'observateur, est bien propre à nous faire mériter sur les grandeurs et les misères humaines, deux choses qui se présentent fréquemment et en même temps sans l'enceinte des grandes villes.

Nous sommes allés voir, dans la journée

Hier, la Belle Campagne de Rabba, située
à une borie de chemin de la ville. C'est un lieu
de Plaisance où la fortune a cherché à réunir
ce que la nature et l'art entremêlés peuvent
présenter de plus attrayant aux regards des
amateurs du Luxe et de la magnificence).
Nous avons tout visité tant à l'extérieur que
dans l'intérieur de la maison. Je ne décrirai
point les nombreux objets qui sont les plus
dignes d'attirer l'attention des Connaisseurs.
Mais, à mon avis, qui au reste est celui de
tout le monde, les Beautés extérieures, variées à
l'infini et répandues sur une grande étendue
de terrain, toute plantée en Bois touffus, ou en
allées de charnière les plus magnifiques; ces Beautés
extérieures, dis-je, sont de beaucoup supérieures
aux autres. La maison et ce qui la décore
intérieurement est d'un vieux Style qui n'est
plus admiré: Bien des choses y déclinent
et auraient besoin d'être renouvelées. n
L'entretien de tant d'objets, qui ont donné
une si grande renommée à cette Campagne,
coûte des frais énormes: ils se portent ^{à annuellement} à l'en-
v. La somme de 10000 francs; et les ouvrages

possesseurs qui ont Succédé aux fondateurs de cette belle résidence champêtre, ne veulent plus faire d'aussi grands sacrifices pour la maintenir dans le même état de magnificence.

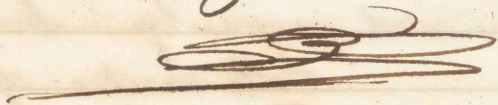
Je ne puis m'empêcher de rappeler ici que les Campagnes des environs de Bordeaux sont presque toutes remarquables par des agréments qu'on est loin de rencontrer dans celles de notre Pays. Leur entretien, il est vrai, exige de grandes frais : voilà, sans doute, la raison pourquoi elles changent souvent de maîtres, et qu'elles ne se vendent, la plupart, que la moitié du prix qu'elles ont coûté à ceux qui ont fait beaucoup de dépenses pour les embellir.

Je vais maintenant vous parler d'un lieu de plaisance et d'amusement appelé Vincennes, où nous sommes allés hier au soir dans la nuit. Le Corps des Douaniers y donnait une fête qui s'est prolongée jusqu'à ce matin au jour : Des fêtes pareilles ont lieu de la part de tous les Corps de métiers de cette ville, mille flambeaux en décoraient d'enceinte, dans laquelle se trouve une maison élégante, de très belles allées et une verdure délicieuse. Des Plaisirs

et les amusemens les plus variés Venaient
S'offrir à ceux qui désiraient s'y livrer.
Certains, tels que ceux connus sous le nom des
Montagnes Russes, et les Sautinages sur un
Plan incliné et très glissant, ne se prennent
pas toujours sans danger. acell, ce n'est pas
sans un grand étonnement qu'on voit des jeunes
femmes se livrer hardiment à ces jeux
dangereux, (ceux surtout des montagnes -
russes,) et y montrer pour ainsi dire plus
d'ardeur que les hommes. - on assure, il est
vrai qu'elles en reçoivent des sensations
d'une nature sélicieuse qui les étourdissent
sur le péril et les excitent à le braver
plusieurs fois de suite.

Si je voulais entrer dans de
plus longs détails, je pourrais vous
entretenir d'une foule d'autres objets qui
offrent plus ou moins d'intérêt selon
l'esprit et le caractère de ceux qui
les observent. une grande ville telle
que Bordeaux, où le Commerce, la
Navigation, l'industrie, le Luxe, les
Sompas du monde, les Plaisirs, ainsi

que les maux et les misères de toute espèce,
se trouvent confondus, doit nécessairement
présenter des points de vue et des contrastes
frappants sous tous les rapports. mais
comme l'observateur ne peut embrasser
tant et de si différents objets, il est forcé
de se borner et de se restreindre à quelques-
uns, et c'est ce que je fais moi-même, ~~malgré~~
malgré tout le plaisir que je trouverais
à m'étendre davantage dans mes écrits.



40

4^e. et dernière Lettre de Bord. P. du 26 mai 1824.

..... mes dernières remarques seront sur la
maison de la miséricorde que nous sommes allés voir
il y a deux jours. C'est un établissement vraiment
philantropique et d'une grande utilité dans une ville

telle que celle-ci, où les mauvaises mœurs abondent
tant dans les Basses Classes de la Société et surtout
parmi les marins : il a été fondé il y a peu
d'années par une Demoiselle Lamoignon, qui
en est devenue la première Directrice, il est
en outre desservi par des Sœurs qui se sont vouées
à cet état par ^{un} pur esprit d'humanité, et parmi
lesquelles nous avons trouvé plusieurs jeunes personnes
de Jeûne. elles ont adopté un Costume ~~très~~
particulier, d'une originalité remarquable et
qui n'est propre qu'à humilier celles qui le portent.

Cette maison, qui est assez vaste
et à laquelle est adossé un jardin, a pour
objet de recueillir les femmes et les filles de
mauvaise vie, qui quittent volontairement
les lieux de prostitution, si communs dans les
grandes villes, pour mener désormais une vie
régulière et réparée, par la pénitence, le tort
qu'elles ont fait à leur honneur et leurs
scandales qu'elles ont pu donner à la société.
Le nombre de celles qui s'y sont retirées est de
plus de Deux cents, et il s'accroît tous les
jours. elles sont divisées par Classes, qui ont
chacune un local séparé où elles travaillent

à des ouvrages qu'on leur donne en ville. Le
prix qu'elles en retirent sert à les faire vivre, et
à maintenir l'établissement qui n'est doté
d'aucun revenu particulier. La seule ressource qu'il
possède consiste donc dans le travail de ces femmes
et quelques modiques aumônes qu'il reçoit de certains
personnes bienfaitantes. on ne peut qu'être édifié
de l'ordre, de la décence et de la paix qui y
régne; malgré qu'on dût supposer que des êtres
dégradés qui ont quitté naïvement le monde, où elles
vivaient avec tant de fracas et de désordre, ne
pourraient point s'habituer à une vie simple,
bonne, religieuse et tranquille, telle que celle
à laquelle elles sont astreintes dans ce lieu de
refuge. Toute fois, quoiqu'elles soient libres de s'y
rester que le temps qui leur plaît, il est étonnant
qu'il ne s'en soit trouvé jusqu'à présent qu'un
bien petit nombre qui aient voulu le quitter pour
revenir dans le monde avant l'époque de leur
parfait amendement. Celles qui ont donné des
preuves non équivoques de repentir et dont la conduite
régulière ne s'est point démentie, après un certain
laps de temps, ont seules le droit de prendre le
costume de la maison qui, comme je l'ai déjà dit,

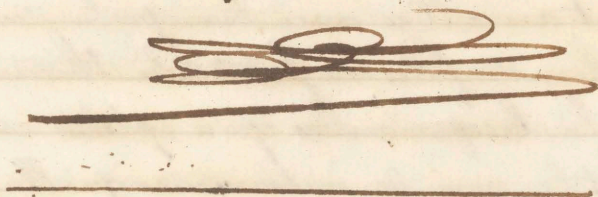
n'est propre qu'à humilier par son originalité.
Nous avons tout vu dans cette
maison. Lorsque nous nous présentions dans
les Classes, toutes les femmes qui les composent
se levaient au même instant pour nous donner
le salut, et le travail était suspendu pendant
tout le temps que nous restions dans la Classe.
Les différentes Classes n'ont point de communication
entr'elles, et cela a été établi ainsi pour
empêcher les débauches qui auraient pu
s'introduire à la honte parmi elles. S'il
leur avait été facile de former des liaisons.
Nous étions accompagnées par deux sœurs
qui nous expliquaient tout ce qui pouvait
nous intéresser. elles nous ont assuré que,
quoique les gens du monde puissent supposer
que la vie que l'on mène dans cet établissement
n'eût rien que de triste et de mortifiant,
elles bénissaient la providence de leur avoir
inspiré cette vocation: étant très persuadées
que le bien qu'elles opéraient en retirant du
sein de la plus grande corruption des âmes
qui y étaient plongées et qu'elles faisaient
rentrer dans une vie toute régulière, leur

donnent une satisfaction permanente qui ne
pourrait que les rendre heureuses.

on ne peut en effet qu'applaudir
aux résultats heureux que produit un pareil
établissement depuis qu'il existe. Des filles et
des femmes plongées dans les vices les plus honteux
et abandonnées de leurs familles, ont été recueillies
dans cette maison de miséricorde, et, après une
pénitence et un repentir sincère de leurs fautes
pendant un temps plus ou moins long, elles en
sont sorties rendues à la vertu de leur Sexe pour
revenir dans le monde, résolues à mener désormais
une vie pure et sans reproche. La plupart
sont accueillies avec transport par leurs familles,
et bien des filles au sortir de là trouvent à s'établir.
Voilà les merveilles qu'a opérées cette maison
dont le nom de miséricorde qu'elle porte sied
si bien à sa destination.

J'ai dit plus haut qu'il y avait dans
cet établissement plusieurs demoiselles de Jégun,
qui y sont attachées pour le desservir en qualité
de Sœurs: elles sont au nombre de cinq.
Comme ces Personnes ne font point des vœux à
vie, et que, ne restant pas non plus cloîtrées,

elles jouissent de la faculté de sortir au
dehors avec le Costume qu'elles ont adopté,
il se trouve que, dans la visite qu'elles vont
faire chaque année à leur Pays natal,
elles font toujours quelque nouvelle néophyte
qu'elles amènent avec elles et qui se destine
au Service de cette maison : D'où je
présume qu'à la longue il arrivera
qu'elle sera entièrement servie par
des personnes toutes originaires de cette
petite ville de la Gascogne. Je
note particulièrement ce fait comme
digne de remarque.



6 Juillet, 1825.

à Monsieur Momejean, prêtre, ancien
curé constitutionnel, retiré à Fleurance.

Monsieur et Cher Parent,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt vos
conférences sur la Constitution civile du clergé,
sujet de tant de controverses et de discordes parmi
les membres qu'elle concernait. Comme vous m'avez
engagé dans votre Lettre, à vous en dire mon
sentiment avec franchise, je vais vous le transmettre,
en vous observant qu'il est fondé sur les principes
que j'ai toujours professés et que je crois les plus
raisonnables.

Je vous dirai donc sans flatterie que
vos conférences m'ont paru assez bien écrites et très
fortes de preuves et de raisonnement. Les premières,
à mon avis, sont supérieures aux suivantes, et
particulièrement par l'énergie du style et la
vigueur de la dialectique que vous y employez

pour convaincre vos adversaires. mais, autant
les unes que les autres, elles montrent dans leurs
auteurs un Lévite qui, ~~durant cette~~
longue période de notre révolution, a
constamment pensé et agi de bonne foi, et
n'a pas été détourné des devoirs que lui
dictait sa Conscience, ni par des intérêts
humains, ni par aucun des événements
divers qui ont fait subir à la France
tant de changements politiques. Si tous
les membres du Clergé eussent agi d'après
vos principes, aux époques mémorables dont il
est question, que de querelles, que de divisions,
d'iniquités et de Sang on eût épargnés à
notre malheureuse patrie et à l'Europe!
Car on ne peut disconvenir que le refus opiniâtre
de la majorité du Clergé, de se soumettre
à la Constitution civile qui fut présentée
à son acceptation, n'ait été en grande
partie la cause de ces malheurs.

D'ailleurs, comme vous le remarquerez
très bien, cette Constitution ne touchait
nullement au Dogme, et moins encore à la
Vraie morale de la religion. elle n'était,

à dire vrai, qu'un pur règlement qui, rendant
les ministres de cette religion Citoyens de
l'état et intéressés à sa prospérité et à sa
conservation, les obligeait à obéir à ses lois
et à se remettre sous une discipline qui allait
rappeler les beaux jours du Christianisme.

mais l'esprit de domination,
l'égoïsme, l'amour des richesses, qui seuls
animaient depuis long temps la plupart de
ceux qui étaient intéressés dans cette cause,
se soulevèrent, sous le masque de la religion,
pour s'opposer à un ordre de choses qui allait
obliger les lévites de toutes les classes, le haut
comme le bas Clergé, d'être simples, humbles,
sans fastes ni pompes mondaines, vrai caractère
de la religion de Jésus Christ.

oui, je le répète, si le Clergé en
général eût acquiescé à ce nouvel ordre de
choses, on eût point vu de détanion parmi
le Peuple au sujet de la religion : la
révolution n'eût point renversé l'édifice,
non plus que celui de la monarchie, ni produit
les scènes sanglantes qui l'ont plus ou moins
caractérisée. Elle aurait seulement détruit les

abus graves que tout le monde convenait
exister et dont on réclamait hautement la
réforme. La religion, cette fille du ciel,
en serait devenue plus pure, et plus propre
à faire des progrès dans l'esprit de ceux
qui ne la méconnaissent que parce qu'ils
la voient déviée de sa source et n'être
qu'un instrument politique d'oppression
et de servitude. en effet, depuis trop
long temps, on ne l'a faite servir à d'autres
fins qu'à tyranniser les Consciences par
des pratiques les plus capables de révolter
l'esprit humain; et il semble, en outre,
qu'elle soit particulièrement destinée à
favoriser les Puissants, qui se servent
de son influence sur l'esprit des faibles
pour mieux opprimer leurs semblables.

Voilà, monsieur et cher parent,
ce qui a amené, en divers temps, des divisions
et les ruptures les plus déplorables dans le
sein du Christianisme: les uns voulant faire
de la religion un instrument politique d'affermis-
sement et d'oppression; les autres, vrais sectateurs
de son divin auteur, cherchant à la ramener

à la pureté originelle. Voilà la cause qui
a produit tant de dissidence en matière de
religion, et voilà également la raison pourqu'on
le monde renferme tant d'incrédulité.

Ces réflexions vous donneront la
clef de l'opinion et des sentimens que j'ai émis
dans mes lettres Philosophiques sur l'Amérique,
au sujet de la religion Protestante aux Etats-Unis.
Vous me paraîtrez franc, et vous en donnez la
preuve dans vos écrits : ce caractère me
convient, et je suis naturellement disposé à
estimer celui qui le possède. J'espère donc
que vous voudrez, ainsi que j'en ai de le faire
au sujet de vos Conférences, me faire connaître
votre sentiment sur ce que renferme mon
manuscrit que vous m'avez demandé. ayez
la bonté de me transmettre votre opinion
par écrit, et, alors même qu'elle entrenerait entre
nous une suite de lettres, Soyez persuadé que
je ne refuserai point de discuter avec vous ce
qui vous paraîtrait être une matière à
controverse.

recevez de ma part, mon sieur,
et Cher Parent, L'assurance de mon

Sincère attachement, &c.

42

3 octobre, 1825.

à Monsieur Molé, conseiller
à la Cour royale D'ayen.

Monsieur,

Mad^e. Vignolles et mon épouse,
vos Cousines, ont reçu la lettre que vous avez
eu la Bonté de leur écrire au sujet de
L'indemnité à laquelle elles ont droit, ainsi
que vous, comme Cohéritières, pour parties,

3

de la succession de feu M^r. Molié, ancien
Colon de St. Domingue, oncle commun, elles
m'ont chargé de vous répondre et de vous dire
qu'elles sont bien reconnaissantes des soins que
vous vous êtes donnés afin de vous procurer les titres
et les renseignements nécessaires pour obtenir
l'indemnité en question. Comme elles vous croient
plus Capables qu'aucun des autres Coteritières de
faire la poursuite de cette affaire, et que d'ailleurs
vous avez pris l'initiative, elles consentent volontiers
que vous en restiez chargé, étant persuadées que
la famille Dupuy vous donnera également sa
confiance. — en conséquence, elles sont disposées
à vous envoyer leur procuration, telle que vous
la jugerez convenable et aussitôt que vous la
désirerez.

quoiqu'elles laissent à votre prudence
l'emploi des moyens les plus propres à la réussite
de cette affaire, elles pensent qu'un enfant étant
issu du mariage de M^r. Molié, oncle commun,
avec une Dame de St. Domingue, il serait à
propos de s'assurer s'il vit encore, ainsi que sa
mère; ou bien, s'ils sont décédés l'un et l'autre.
Dans le premier cas, vous sentez que nous ne

Serions nullement fondés à réclamer l'indemnité
pour nous mêmes ; et dans le second, soit que
l'enfant ait survécu à sa mère, ou celle-ci
à son enfant, il est à craindre qu'il ne
s'établisse un conflit de demandes entre
les héritiers de l'un et de l'autre chef.
mais, dans l'un ni dans l'autre cas, je
ne puis pas qu'en transmettant au gouvernement
les titres et documents nécessaires pour atteindre
les fins que nous nous proposons, il soit
utile à nos intérêts de parler ni de la
Veuve Molie, ni de son enfant.

Voilà, monsieur, les observations
que j'avais à vous faire. il serait facile
d'en proposer d'autres ; mais je suis
persuadé qu'elles se présenteront
naturellement à votre esprit, et que
vous agirez de manière, dans l'intérêt
de tous, à ce que nous ne soyons pas exposés
à des frais inutiles. quoiqu'il en soit,
je vous le répète, nous nous en rapportons
à votre prudence et sommes disposés à
faire tout ce que vous jugerez
convenable pour amener cette affaire

à une heureuse fin.

J'ai l'honneur d'être avec une
parfaite considération, Monsieur,
à votre, &c.



43

D^{bre} 1825.

à Monsieur Le Préfet du Département du Gers.

Monsieur Le Préfet,

Les Soussignés, Habitans des
Communes de Fleurance, Augrens et Gouty,
au 2^e arrondissement de ce Département,
ont l'honneur de vous exposer : qu'ils possèdent,

3

dans les dites Communes, des Propriétés rurales,
pour l'exploitation et le transport des Dendrées
desquelles ils sont obligés de suivre le
chemin qui, De Lauret, St. Priès, Le
Grillon, aigues mortes et une à Laybosc, et tout,
conduit à Fleurance, (ancienne route de
cette dernière ville à Mauverin); que
ce même chemin sert au transport des
Dendrées de toutes ces Communes au marché
de Fleurance; ce qui le rend d'une
importance majeure et exige qu'il soit
maintenant praticable pendant toutes les
Saisons de l'année: qu'il est cependant
certain que sur plusieurs points, et notamment
dans la partie qui traverse, au midi,
l'extrémité de la Commune de Brugnens,
des alluvions successives l'ont depuis long-
temps dégradié et rendu impraticable
une partie de l'année: qu'en ce moment,
à l'endroit où il est traversé, par le
ruisseau de malherbe, et dans toute l'étendue
où il est longé par le même ruisseau, il existe
des fondrières et des Roues profondes
qui En exigent la réparation dans le

plus bref délai, car tout transport quelconque
y est devenu impossible.

Les pétitionnaires pensent qu'il est
indispensable de construire un pont en pierre
à l'endroit où le ruisseau traverse le chemin,
et que ce pont doit être assez solide pour résister
au torrent des eaux provenant des débordemens du
ruisseau. mais ils observent que la Commune de
Brugues, dans laquelle se trouve cette partie
du chemin, ne doit point seule fournir aux
frais de cette construction et des autres
réparations indispensables, attendu qu'elle est déjà
surchargée de plusieurs autres réparations semblables,
attendu encore que ce chemin est très peu à son
usage, et qu'il l'est constamment à celui des
Communes ci devant mentionnées.

Les Pétitionnaires vous supplient donc
Messieurs Le Préfet, de vouloir ordonner la plus
presumptivement possible la réparation du chemin
dont il s'agit, et particulièrement la construction
d'un pont solide et durable là où le dit chemin
est traversé par le ruisseau de malherbe, dont
les eaux le tiennent dans un état permanent de
dégradation; et, attendu l'impossibilité où se

trouve la Commune de Brugnens de payer aux
frais de ces réparations et constructions, et
que le d. chemin n'est nullement, pour ainsi
dire, à son usage, et qu'il l'est au contraire
constamment à celui des Communes susdésignées;
ils vous supplient, en outre, de vouloir accorder
des fonds nécessaires pour cet objet, si non
d'ordonner que ces Communes contribuent,
chacune pour sa part, aux frais qu'il
pourra occasionner.

Les pétitionnaires espèrent que vous
daignerez accueillir favorablement leur
demande. Vous rendrez un service majeur
à un grand nombre de Communes qu'elle
intéresse particulièrement, et qu'un long retard
jetterait dans un embarras extrême, par
l'impossibilité où elles se trouvent d'opérer
le transport de leurs Denrées.

Les pétitionnaires ont l'honneur
d'être, Monsieur le Préfet,
vos très humbles et très
respectueux administrés.



14 Janvier, 1826.

à Monsieur Le Vicomte de Luscan,
Sous-préfet du 2.^e arrondissement, à Lectoure.

Monsieur Le sous-préfet,

Voulant répondre de mon mieux à
l'invitation que vous m'avez faite de vous donner
des renseignements plus amples que ne l'ont fait
M. M. les maires de Braguenne et Goutz, relatifs
~~à la~~ à la pétition ci-jointe, en me conformant
à la teneur du renvoi que m.^e le préfet y a
mis à la marge, j'ai cru devoir me transporter
sur les lieux qui sont le sujet de cette pétition.
Je les ai examinés avec toute l'attention dont
je suis capable, et voici les renseignements
que me permet de vous donner cet examen.

quoique le Commerce des grains ne
soit pas fort actif cette année, à raison des
ravages de la grêle du mois d'avril dernier, laquelle
a enlevé la presque totalité des récoltes, on

cependant la partie du Chemin où on demande
la construction d'un pont et autres réparations
urgentes, n'en est pas moins impraticable
et hors d'état de permettre aucun transport
quelconque de fourrés. Les alluvions
fréquentes du Ruissseau de Malberbe, qui
le traverse à l'endroit même où il est
indispensable de construire le pont, et qui
le longe dans une étendue de plusieurs
centaines de toises, l'ont beaucoup rongé
sur plusieurs points et en ont baissé le
niveau presque à celui du fond du lit du
ruissseau : ce qui occasionne des fosses
profondes et permanentes par l'infiltration
des eaux qui y surgissent. il est donc
urgent de hausser cette partie du Chemin,
et en outre d'y construire deux ou trois
aqueducs pour dégorger dans le ruissseau
les eaux qui viennent des terres élevées qui la
dominent. ~~Le pont réclamé~~ Le pont réclamé
avec tant d'instance n'est pas d'une
moindre urgence, et l'encaissement du Chemin,
sur ce point, occasionné par le rongement
des eaux du ruissseau qui le traverse, exige

que ce pont soit assez élevé et assez solide
pour résister au torrent des alluvions qui
surviennent et se succèdent dans le courant
de chaque année. La dépense des acquêts
pourrait s'élever à 1200 francs, en supposant
qu'on en construise trois. celle que nécessitera
le pont sera bien plus considérable, à raison
des culées et des remblais qu'on ne peut se
dispenser d'y faire: Je pense qu'elle ne
peut être moindre de 1000 francs, si on
se détermine à faire cette construction de
manière à la rendre solide et durable,
ce que les signataires de la pétition ainsi
que les communes intéressées ne peuvent que
désirer. Ces dépenses réunies pourront donc
s'élever de 11 à 1200 francs.

quand au moyen de faire face
à ces dépenses, c'est le point le plus difficile
à traiter pour moi. quoiqu'il en soit, j'ai
d'abord observé que la commune de Aragnens,
dans laquelle se trouve cette partie de
chemin, ne doit point seule subvenir aux frais
de ces constructions et réparations, et cela serait
d'ailleurs injuste, puisqu'elle n'utilise pour ainsi

dire aucunement de ce chemin, tant qu'il est
entièrement à l'usage des autres Communes
désignées dans la pétition. il serait à
désirer que M^r. le Préfet voulut parer à cette
dépendance avec les fonds particuliers du département,
mais s'il se refusait à user de ce moyen,
je n'en vois point d'autre que celui
d'imposer toutes les Communes intéressées.
quelle que soit, au reste, la détermination
que M^r. le préfet, dans sa boussette, trouvera
à propos de prendre au sujet de ce dont il
s'agit, il est de la plus grande urgence
que les constructions et réparations réclamées
soient faites et confectionnées le plus
promptement possible.

J'ai l'honneur d'être avec la plus
parfaite considération, monsieur le
Sous-préfet, Votre très humble et
très dévoué serviteur

12 mai, 1826.

à Madame de Sanebeuf, à Brechan.

Madame,

Je réponds le plutôt qu'il m'est possible à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en réponse à celle que j'avais adressée moi-même à Monsieur votre mari. M^r Lamalatie, à qui je l'ai communiquée, n'a pas été peu surpris du motif que vous alléguiez pour refuser son expert arbitre. il est vrai que vous ne vous servez point du mot récusation : c'en est bien une cependant, et il est facile de la dériver malgré l'adresse que vous mettez à la déguiser. M^r Lamalatie n'a pas eu l'idée d'en user de même à l'égard de l'arbitre de votre choix. il se faisait à l'avance un plaisir de voir vos petits différends avec lui. Surte point d'être terminés à l'amiable et sous frais par l'entremise de personnes qui possèdent l'une et l'autre plus de lumières qu'il n'en est besoin pour amener celle.

affaire à une heureuse fin: Votre Lettre, Madame, est venue le déromper; quand à moi particulièrement, Soyez persuadé que, quoique je ne fasse pas un métier de ces sortes d'opérations je ne me crois pas moins capable de les exécuter que la plupart de ceux qui y vaquent journellement; et j'ajoute que j'ai assez de connoissance des lois qui les Concernent pour les rendre valides. D'ailleurs les objets qui peuvent être un sujet de contestation entre M^r. de Sanebeuf et M^r. Lamalatie, sont de si peu d'importance que ce n'est pas la peine de procéder avec tout de formes sollemnelles à leur égard. Pour ce qui est du tiers arbitre, la désignation ne pouvait présenter aucune difficulté de ma part, non plus que de celle de M^r. Lamalatie, et je pense que M^r. Rabin se serait accordé avec moi sur ce choix.

il se peut au reste que M^r. de Sanebeuf ait pensé qu'étant l'ami de M^r. Lamalatie, j'aurais cherché à faire prévaloir ses prétentions; à cela je crois devoir répondre qu'il est trop honnête homme pour exiger -

de moi rien de contraire à l'équité, et je suis
moi-même incapable de me prêter à des pareilles
vues. quand au sieur Rabin, nous sommes l'un
et l'autre persuadés qu'il ne ferait rien de
contraire à la justice au préjudice de M^r. Lamalatié.

Nos Conjectures sur le vrai motif qui a
porté M^r. de Banebeuf à recuser le choir fait
par M^r. Lamalatié, sont peut être mal fondées;
mais, en lisant votre lettre, madame, ce
sont celles qui se présentent le plus naturellement
à l'esprit. M^r. Lamalatié est disposé à croire
que M^r. votre mari a été bien aise de trouver
ce biais pour ne pas terminer à l'amiable des
différends si aises à arranger. il serait trop
pénible de penser qu'il aimât mieux porter
cette affaire devant les tribunaux; ce qui serait
l'exposer à des frais considérables pour des objets
de peu d'importance et éterniser des boîmes que
je ne les croyais pas capables d'inspirer.

Je désire bien sincèrement que telles
ne soient pas les intentions de M^r. de Banebeuf,
c'est dans ces sentimens que je vous prie de me croire
avec la plus parfaite considération,

Madame, — votre très humble et
très dévoué serviteur.

4 mai, 1826.

à La M^{me}.

Madame,

avant de répondre à votre deuxième
Lettre, j'ai cru devoir conférer avec M^r. Lamatourie
pour connaître ses dernières intentions. Dans
l'entretien que j'ai eu avec lui, j'ai employé les
raisonnements les plus pressants pour l'engager,
selon les desirs de M^r. de Lambert, à choisir un
expert arbitre parmi les arpenteurs jurés. Toutes
mes sollicitations ont été vaines : il m'a déclaré
persistar plus que jamais dans le choix qu'il a
fait ; étant persuadé qu'avec les moyens tracés
dans le compromis dont le modèle vous a été
remis, ce choix était le plus compétant pour terminer
heureusement les différends qui vous divisent.
D'ailleurs, il ne peut concevoir que des arpenteurs
jurés, ou non jurés, soient indispensables pour
procéder à l'opération dont il s'agit, puisqu'en

effet il n'est pas probable qu'elle exige aucun
arpentage, et que le plus souvent elles se font
par des personnes étrangères à la Géométrie et à
l'arpentage. quand un tiers arbitre, il consentirait
à le prendre dans la classe ou profession qui pourroit
le mieux vous convenir.

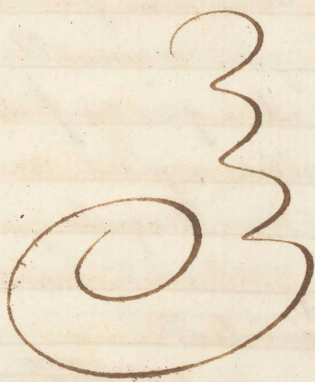
Voilà, madame, quelles sont, autant
que je puis les préciser, les intentions de Mr. Lamalatié;
il les croit raisonnables. Si elles peuvent vous
agréer, il ne s'agirait que de faire un compromis qui
y serait conforme. Dans votre intérêt, comme dans
celui de Mr. Lamalatié, je désire que vous acceptiez
ces conditions, non parce que je suis
chargé moi-même de statuer sur les différends qui
vous divisent, mais bien par la raison que ce moyen
me paraît le plus convenable pour les terminer
à l'amiable et à peu de frais.

Veuillez agréer, madame, l'expression
des sentimens avec lesquels je suis

Votre très humble et très dévoué
serviteur.

P. S. — quoique je puisse différer avec vous,

Madame, Sur quelques points de vos deux
Lettres, je ne saurais m'empêcher de rendre
justice aux formes délicates et honnêtes qu'elles
renferment à mon égard. Je pourrais
également vous faire compliment sur le
Style agréable et les expressions les plus
appropriées au sujet qu'elles traitent, mais
ce serait flatter une modestie que je
respecte trop pour me permettre aucun éloge
qui put égarer à la délicatesse de vos
sentiments.



16 mai, 1826.

à Monsieur Le Comte de Lamy Laitour,
maire de la Commune de Miramont.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez
fait l'honneur de m'écrire pour m'informer
que M^r. Le sous-préfet de Lectoure, par son arrêté
du 15 février dernier, m'a nommé répartiteur des
contributions directes de votre Commune pour
l'exercice de 1827. Comme vous ne me marquez
point l'époque à laquelle aura lieu cette
opération, ni même si je dois être convoqué par
vous afin d'y procéder, veuillez avoir la bonté de
m'instruire si ma nomination est de pure
forme, ou bien s'il me faudra réellement remplir
la mission qu'elle indique. Dans ce dernier cas,
j'aurais besoin d'être prévenu à l'avance, afin
d'être en mesure d'y vaquer lorsque le temps arrivera
de l'accomplir.

agréer, monsieur Le Comte, R. Laitour

de la haute Considération avec laquelle
Je suis votre très humble
et très dévoué serviteur.



48

7 Janvier, 1827.

à Monsieur Molé, conseiller
à la cour Royale D'agen.

Monsieur,

Les courts instants dont nous pûmes
disposer vendredi dernier, tant à Lectoure qu'à
Aleurance, pour converser avec vous au sujet
de l'indemnité de St. Domingue, n'ayant pas
été suffisants pour nous éclairer mutuellement.

3

Sur le mode qui a été suivi pour la liquidation
de cette indemnité, je vais vous soumettre par
la présente des observations ~~quant à la~~ ^{quant à la} suggestion
~~quant à la~~ même réflexion sur cette affaire depuis
notre entrevue. Je les crois assez importantes
pour ne pas devoir retarder de vous les transmettre
à Condom même, où vous me dites que vous deviez
vous arrêter avant votre retour à Agen.

Je vous avoue d'abord que le prix de
3250 francs pour chacun des 32 nègres de l'habitation
molie, ou le commun, me paraît très élevé et
beaucoup au dessus de celui que je les ai vu vendre
moi même pendant mon séjour aux antilles, en
1802, 3, 4 et 1805 : à peine pouvaient ils
valoir la moitié de ce prix, l'un dans l'autre, à
l'époque de la mort de M^r. Molie, même en
argent des Colonies qui a un tiers moins de valeur
que celui de France. il est en outre certain
qu'à l'époque de la révolution, et même long temps
avant, les propriétés rurales dans les colonies
n'étaient sentées avoir de valeur qu'autant
qu'un nombre plus ou moins grand d'esclaves y
était attaché pour leur exploitation, et cette
valeur était conséquemment d'autant plus

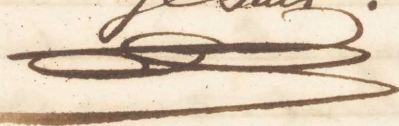
élevée que les esclaves s'y trouvaient en plus grand nombre. vous pouvez consulter à ce sujet les anciens Colons des antilles qui peuvent se trouver à Condom ou à Agen; je ne doute pas qu'ils ne confirment l'avérité de ce que j'avance. — Les Commissaires chargés de la liquidation auraient-ils procédé d'après cette base? — ou, pour s'expliquer plus clairement, donneraient ils une plus grande Valeur aux nègres pour que celle de la propriété à laquelle ils étaient attachés s'y trouvât comprise? la manière dont notre indemnité a été liquidée me semblerait le Confirmer. Voici, au reste, un calcul qui me paraît décisif.

on Comptait avant la révolution 600 mille esclaves à St. Domingue; or, en les évaluant Chacuns à 3250 francs, je trouve la somme de 1 milliard 950 millions. Le 10^e de cette somme me donne 195 millions: ce qui se paie de 115 millions celle accordée à titre d'indemnité aux anciens Colons. Si j'ajoutais au milliard 950 millions un prix quelconque pour les propriétés rurales, les

maisons des villes, avec leur mobiliers plus ou moins riches, &c, &c, vous voyez combien l'indemnité accordée serait infiniment au dessous du 10. de ces différents objets réunis.

Telles sont les observations que j'avais à vous soumettre. Si elles vous paraissent fondées et que vous deviez vous y arrêter, il n'y aurait rien de mieux à faire que d'écrire au plutôt à la Commission qu'on est satisfait de la liquidation et disposé à recevoir les acomptes qui pourraient se trouver disponibles.

Quelle que soit, au reste, la détermination que vous jugerez à propos de prendre, soyez persuadé que nous y donnerons notre agrément et que nous serons bien reconnaissans des peines et des soins que vous vous donnez pour la poursuite de cette affaire.

Je suis


Janvier, 1827.

à Monsieur Le Curé monéjean,
à Fleurance.

Monsieur et Cher Parent,

Je me fais un plaisir de vous faire
passer la relation d'une course que j'ai
faite l'été dernier dans les montagnes des
Pyrennées. quoique je ne pense pas qu'elle
puisse vous intéresser beaucoup et que, au
contraire, j'aie à craindre d'être blâmé
de la témérité de mon entreprise, je vous
envoie à la lire et à m'en dire votre
sentiment. Comme dans mes voyages en
amérique, j'ai connu et surmonté les plus
grands dangers, la vue de ceux qui se sont
présentés sur mes pas dans cette nouvelle
occasion, ne m'a point effrayé, au contraire.

m'empêcher de les franchir : Voilà mon excuse.
elle vous paraîtra faible, sans doute, puisque
je n'en suis pas satisfait moi-même, à présent
que je considère mon entreprise avec plus de
sang froid.

Si, après avoir lu ma réclamation,
vous croyez que m^r le Curé Percin daignât
y jeter un coup d'œil, ayez la bonté de lui
lui remettre, en lui recommandant de me
la renvoyer après qu'il l'aura parcourue.

Je suis très sincèrement,
Vra.

10 aout, 1828.

à Monsieur Molié, conseiller à la Cour
royale D'agen.

Monsieur,

Je vous renvoie le mandat de la
Somme de 715 francs qui a été accordée à la
famille Morlan pour la première cinquième de
Son indemnité de St. Domingue. Je l'ai fait
revêtir, au bas de l'acquit, de la Signature
de tous les intéressés, et Madame Vignolles a
en outre levé l'extrait de l'acte du Décès de
Son mari, laquelle pièce, dûment légalisée, je
vous transmets aussi selon votre demande.
quant à ce dernier acte, je pense qu'il faudrait
s'entendre avec M^r. Le receveur Général pour
que Madame Vignolles ne soit pas obligée à
l'avenir d'en produire de nouveaux extraits à
l'occasion du paiement des autres cinquièmes.

il paraît, d'après votre lettre, que la
famille Dupuy éprouve certaines difficultés pour
l'obtention de son cinquième. Vous me marquez
que vous allez prélever la part de vos déboursés
qui la concernent tant sur le montant de votre
mandat que sur le nôtre, et que vous nous ferez
Comptes de cette avance lorsque son mandat lui
lui aura été expédié. La famille Morlan
y Consent volontiers, et elle vous prie, après
que vous aurez fait le recouvrement du sien et
prélevé sur le montant d'icelui la moitié de
vos déboursés, de vouloir me faire parvenir les
fonds qui lui reviendront en un effet sur M^r.
votre frère à Condorc, qui a des relations de
Banque avec une maison de notre ville, la
quelle veut bien se charger d'acquitter cet effet.
au cas où cet arrangement ne vous agréerait point,
vous pouvez, pour l'expédition de nos fonds,
prendre telle autre voie que vous jugerez
plus convenable, et Comptes sur notre entière
reconnaissance des soins que vous continuerez de
nous donner dans nos intérêts.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre, &c.



Belair, le 22 Juillet, 1829.

à Monsieur Le Juge de paix du Canton
de Fleurance.

Monsieur,

La lettre que Monsieur Le procureur
du Roi vous a écrite le 7 du courant et
que vous m'avez fait l'honneur de me
transmettre, m'est parvenue aujourd'hui
seulement à la campagne. Depuis les
recherches que j'ai faites, le 13 juin dernier,
par M^r. Le maire de Bruyères, et qui ne
produisirent aucun résultat, il n'en a pas
été fait de nouvelles pour découvrir les auteurs
du vol commis dans ma maison. J'ai pensé,
(et bien des gens ont été de mon avis,) qu'il était
à propos d'attendre que la moisson fut
terminée. Et comme ce moment approche,
je me propose, d'ici à peu de jours, d'agir de
nouveau afin de parvenir à quelque

découverte : car j'ai fort à cœur, et il est de
mon intérêt ^D que les auteurs de ce singulier délit
soient connus et punis selon toute l'arrogance
des lois. Je désirerais savoir si M^r. Le
procureur du Roi ne trouverait pas convenable
de faire approuver les visites domiciliaires qui
pourront avoir lieu, par des gendarmes de la
Brigade de Fleurance : cet appareil ne
serait pas je crois inutile et intimiderait
pour l'avenir les malfaiteurs de mon voisinage.
Dans ce cas, il pourrait donner des ordres au
maréchal des logis de cette Brigade, pour
qu'il eût à fournir des gendarmes lorsqu'ils seraient
réclamés.

Si vous pensez, monsieur le Juge
de paix, qu'il soit à propos que ma lettre soit
mise sous les yeux de M^r. Le procureur du
Roi, vous pourrez la lui transmettre avec
votre réponse à la signature.

J'ai l'honneur d'être avec la
plus parfaite considération, Monsieur,
votre très humble serviteur.



Septembre, 1829.

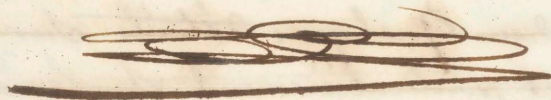
Pétition
à Monsieur le Préfet du Département
d'Alger.

Monsieur le Préfet,

Le Sieur Jean marie Cabusac
américain, propriétaire, domicilié de la ville
de Fleurance, a l'honneur de vous exposer :
qu'il est dans la nécessité d'ouvrir une porte
nouvelle et d'agrandir une autre ouverture de
portes, l'une et l'autre dans le mur extérieur
de sa maison d'habitation, située dans
l'enceinte de cette ville, rue St. Jean, et
longeant la route royale d'Alger à Aïn;
qu'il lui est également indispensable de
faire quelques réparations à la toiture ou
comble de la d. maison. C'est pourquoi

il vous supplie de vouloir, dans le plus bref délai,
l'autoriser à exécuter ces différents travaux, et
tous autres accotiers qui seront nécessaires.

Le pétitionnaire a l'honneur d'être,
Monsieur Le Préfet, votre très humble,
& très dévoué administré.



53

21 octobre, 1829.

à Madame veuve Vignolles, à Bordeaux.

Machère Bellefleur,

Nous avons reçu vos deux lettres du 14 et
20 de ce mois. Par la première vous nous n-

3

annoncer que votre voyage s'est terminé
assez heureusement, et que déjà vous vous
disposiez à vous rendre à la Campagne de
M^r. Louis Vignolles, pour y voir son épouse
qui, je n'en doute pas, aura été ravie de
votre visite. Dans la dernière, vous entrez
dans quelques détails sur différents objets,
et particulièrement sur les agréments dont
vous jouissez au milieu de personnes qui
vous sont les plus chères, et qui en retour vous
affectioignent au dessus de toute expression.

Si je ne réponds point convenable-
ment à vos deux lettres, vous jugerez que ce
n'est pas faute de bonne intention de ma
part. Entre autres affaires qui absorbent
mon temps depuis cinq à six jours, j'ai six
fouoyeurs à la journée pour réparer les digues
de mon pré, et vous n'ignorez pas que je
je ne suis guère dans l'usage de tirer mes
ouvriers à eux mêmes. Par surcroît, ma
femme est à présent avertie dans les embarras
d'une grande lessive. ajouter que j'ai
d'autre moment de libre pour vous écrire
convenablement, que le soir même à la lueur

D'un triste flambeau, dont une rue qui
s'affaiblit ne s'accoutume guère. quelle
raison pour m'attirer votre indulgence et
Obtenir grace pour les lésures que je
pourrais commettre!

Je commence par ce qui vous intéresse
le plus et à nous aussi : c'est la position heureuse
de votre fils et des espérances pour l'avenir. nous
partageons bien cordialement la satisfaction que
vous en ressentirez. — nous ne pouvons qu'être très
sensibles de ce que vous daigniez vous souvenir et
même vous entretenir de nous dans le tourbillon
des joies et des plaisirs nouveaux que on cherche dans cette
à vous plonger tout en ville qu'à la Campagne.
Sour nous, nous connaissons notre vie humble et
monotone : il semble que depuis votre départ
elle soit devenue encore plus triste. mad.
Dupuy est toute à son ménage, et son mari
est tout à tous ouvriers ou simple manoeuvre toute
la journée. Leurs constructions toute fois vont
lentement ; c'est ce qui les désole. — notre
amélie va très bien, et n'a pas éprouvé de
nouvelle incommodité depuis que vous nous avez
quittés. — en parcourant de point en point votre

derrière j'arrive à la recommandation que vous
faites à ma femme d'envoyer par quelque
commodité la robe d'été et le schall
fond blanc d'appollonie. Mr. Denjoy le
notaire, qui va à Bordeaux accompagner
son enfant, a bien voulu s'en charger, et
vous les remettra à son arrivée. il paraît
qu'appollonie, outre les plaisirs particuliers
dont vous jouissez en commun, a eu la
satisfaction de renouveler ses anciennes
connaissances. Ses Cousins Craignent que
tant d'agréments, sans parler des progrès qu'elle
ne peut manquer de faire au milieu des plus
brillantes sociétés, ne lui donnent des regrets
lorsqu'il sera question de revenir parmi ses
amies dans notre Chétive Cité. - Je ne
comçois aucune Nouvelle ici, pas même
de Commerce, digne de vous être transmise.
Toutes les personnes à qui vous vous
recommandez de faire vos complimens, les ont
reçus avec Joie et vous ont chargés de vous
faire agréer les leurs.

ma femme, ainsi que Dorothée
et amélie, vous embrassent mille fois, de

même qu'à appollonie). Les détails dans
lesquels vous entrez sur les agréments dont
vous jouissez à Bordeaux, les transportent
et leur donnent le désir d'aller dans le temps
en jouir elles mêmes : mais Dieu fait quand
cet heureux moment arrivera !

malgré tout le plaisir que j'aurais
à m'entretenir plus long temps avec vous,
je vous prie d'exprimer que je termine ici ma
lettre, en vous recommandant de nous favoriser
souvent de vos lettres que vous savez. Bien
vous être infiniment agréables.

Compter sur la constante affection
avec laquelle je suis et serai à jamais,
votre, &c.



3 Novembre, 1829.

à la même, —

Ma chère Belle sœur,

M^r. Leglise m'a remis votre
troisième Lettre du 28 du mois dernier, par
la quelle vous m'annoncez que la même vous
est parvenue et vous a tirée de l'inquiétude
où vous avait mise la longue attente de nos
nouvelles. — Je passe par dessus les choses —
flatantes que vous avez la complaisance de me
dire au sujet de cette Lettre, reconnaissant que
je suis loin de les mériter. Complimens finis, de
qui pourrai je à présent vous entretenir en retour
de tout ce que vous nous marquez d'intéressant.
Vous dirai je que M^r. et Madame Dupuy, —
faisant trêve à leurs travaux, sont enfin partis
pour faire leur tournée d'un mois, et nous ont
ainsi laissés tristement réduits à nous mêmes.

il est vrai que nos Dames trouvent un refuge assuré,
(et fréquent comme vous le savez,) cher & aimable
modiste, dont la roque ne fait que s'accroître et
qui, à son ordinaire, attire toujours quelque Gallant
Troubadour pour charmer ses ennuis. Pour moi, je
continue à passer ma journée au grand air, et le
soir je vais jouer mon liard chez le Barmanien
et le disputer contre mes adversaires avec autant
de lénacité que s'il s'agissait d'un lecteur. cela
fait passer le temps, mais n'est guère
intéressant: Si j'avais quelque chose de mieux
à vous dire à notre sujet je ne vous ennuierais
point de ces bilgewater.

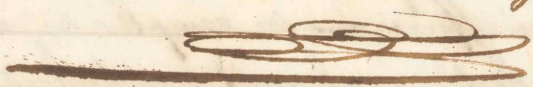
Saxons à présent de vous quel'on
cherche à retenir jusqu'après l'hiver dans le sein
d'une ville où les agréments de toute espèce se trouvent
réunis. — que ne nous est il permis de vous voir,
au retour de vos longues promenades de la journée,
pendant lesquelles votre esprit observateur doit faire
bien des remarques intéressantes; que ne nous est
il permis de vous observer même disage, dans
les charmantes sociétés où tout le monde
s'empresse autour de vous et où vous passez les soirées
dans des plaisirs bien autres que ceux dont on jouit

à fleurance. Les Saillies d'esprit, le mot
pour rire, ~~attachement~~ ces plaisirs, et, si ce
n'était pas vous faire compliment, j'ajouterais
que vous brillez assez entre les personnes qui
se rendent agréables de cette manière. - Je
pense donc qu'il vous sera difficile de vous
dégager des liens dans lesquels vous vous trouvez
enlacée et que tant de gens qui vous chérissent
conspirent à rendre si doux; et je crois
bien, malgré vos promesses, que nous ne serons
privés pendant tout cet hiver de votre
présence que beaucoup d'autres personnes
ici désireraient également.

quoiqu'il en soit de mes Conjectures,
après nous être entretenus de vos personnes, je
vais à votre exemple parler un peu de vos
affaires. - Je ne suis point déterminé si
présent à vendre mon Aled, mais cette
fantaisie peut me prendre d'un moment à
l'autre. Le prix est toujours à peu près le
même dans notre marché: celui de Bordeaux
me paraît assez élevé. ne vous réglez pas
sur moi à ce sujet, car vos prévisions vous
réussissent ordinairement assez bien, vos

tandis que je me trompe souvent dans les miennes.
ma femme, ainsi que Dorothée et Amélie,
sont toujours enchantées de vos lettres, et me
chargent de vous dire mille choses agréables.
elles embrassent Vignolles & Apollonnie, et
attendent cette dernière avec impatience pour
entendre le récit qu'elle voudra leur faire de toutes
les belles choses qu'elle aura remarquées à
Bordeaux. Je les prie l'une et l'autre d'exprimer
la continuation de ma vive affection.

C'est avec peine que je me vois forcé
de rompre notre entretien: mais il me fera
toujours agréable de vous exprimer que je suis
et serai à jamais, Votre bien affectionné



13 Novembre, 1829.

à la M^{me}.

Ma chère Belle Sœur,

Ma femme aurait répondu elle-même à la 2^{me} Lettre que vous lui avez adressée, — comme elle l'a fait et assez longuement à la première, mais ses Doigts engourdis par le froid se refusent à tenir la plume. C'est donc à moi qu'est dévolue cette douce tâche, que je m'efforcerai de remplir de mon mieux, quoique affecté également par le froid et que mes petites affaires m'empêchent de m'y étendre autant que j'en désirerais.

Nous voyons avec le plus grand plaisir que vous continuez, ainsi qu'appellomnie, à jouir d'une bonne santé et de tous les agréments que peut vous offrir le séjour d'une grande cité, où la vue de tant d'objets divers, dont nous sommes privés nous mêmes, agrandit

la sphère des idées et fait acquiescer une infinité de
connaissances que sont condamnées à ignorer toute
leur vie les personnes qui, nées dans une petite
ville, ou bien dans une plate campagne, ne
savent se décider à fortir de leur triste manoir.
vous appréciez sans doute l'une et l'autre ces
avantages, et c'est ce qui me fait craindre
qu'ils ne soient une tentation à la quelle vous ne
puissiez résister durant tout cet hyver, étant
d'ailleurs circonvenues par une foule de personnes
qui ne cherchent qu'à vous retenir auprès d'elles.

J'ai fort bien compris le passage de
votre dernière lettre où vous faites allusion au
nombre de celles que vous m'avez personnellement
adressées et que vous me recommandez de ne pas
compter. Croyez que si cela m'est arrivé dans les
miennes ce n'est de ma part qu'une pure forme
de style, et que plus vous daignerez m'en écrire,
plus vous augmenterez le plaisir que je trouve à
lire les détails intéressants et les suaves douceurs
qu'elles renferment.

Nous avons reçu la volière, dans la-
quelle nous n'avons pu faire contenir que huit
chapons, encore y sont ils très à l'étroit. D'après

vos ordres nous les avons adressés à la vauve
Carton, à la quelle j'ai en outre écrit pour
la prier de vous les expédier par la plus pro-
chaine occasion. nous ne voulons entendre
d'en garder aucun pour nous : nous tenons
donc ceux qui restent à votre disposition.
Si, contre tout espoir, il vous prenait une
fantaisie de rompre vos liens à la fin de
l'année, comme vous l'intimiez faiblement
dans vos lettres, vous auriez, dans ce cas, un
meilleur les chapons pour vous régaler dans
vos propres foyers, où bien des gens, ainsi
que je crois vous l'avoir déjà annoncé, vous
attendent avec impatience. Séparez vous
à nous faire une longue odyssée, et surtout
appollonniez à qui on promet de ne pas
faire grace d'un iota.

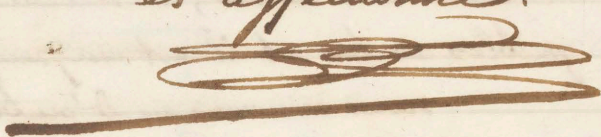
Votre fermier est venu mardi des
et a acheté au prix de 8 francs 75 c. l'hérit
les huit qu'il vous devait. ne connaissant
pas vos dernières volontés au sujet de cette
dette, nous avons trouvé à propos de la
recevoir en nature plutôt que le prix.
ayez la bonté de nous marquer vos intentions

Sur cet objet. J'ai vendu moi même une
partie de mon bled à 17 fr. 50 c : on n'en
a pas encore pris livraison. il était en baillé
le marché dernier ; Je ne sais si cela ne me
fera pas éprouver quelque difficulté de la part
de mon marchand, car il ne m'a donné que de
faibles avances et il est un peu sujet à caution.

nous n'avons eu d'autre signe de vie
de M^r et de M^{ad} Dupuy, depuis leur départ,
qu'une lettre de lui dans laquelle il nous
marque et même nous affirme que l'arrivée
de son épouse auprès de son père, alors très
malade dans son lit, avait produit un vrai
miracle en le guérissant subitement, au point qu'il
vague à présent à toutes ses affaires.

Je n'ai rien autrement de nouveau
à vous apprendre : S'il existe quelque
commerçage que j'ignore, comptez qu'on ne
fera faute de vous en faire part à votre
retour : car, pour moi, en Comptabilité, je
suis incapable de les raconter dans une
lettre. — Continuez, je vous en conjure, de
nous écrire pour nous distraire un peu de
cette vie lourde et monotone que nous menons.

ma femme vous dit mille choses agréables
et soupire après votre retour. Pour moi
qui en le désire par moi-même, je suis
en attendant qu'il vous plaise de nous
en faire jouir, Votre très dévoué
et affectionné.



56

24 Décembre 1829.

à la M^{me}.

M^{re} Gardère nous a remis en passant
votre lettre, celle de votre fils, ainsi que le
cabinet et les gants dont vous l'aviez également
chargé. nos Dames sont très satisfaites des gants,
et je ne puis que l'être moi-même du cabinet. Tout
en remerciant mon neveu de toutes les bontés qu'il

veut bien avoir pour moi, il me reste cependant une
petite rancune contre lui, de ce que il ne lui a pas
encore plu de me donner le compte de ses avances pour moi.
J'espère toute fois qu'il daignera le faire plus tard, et
que vous aurez vous même la bonté de le lui rappeler.

Nous avons appris avec peine que vous étiez
de nouveau incommodée par un ébume: mais nous
voyons avec plaisir qu'apollonie, qui en était si
souvent affectée ici, n'en a pas encore ressentie la
moindre atteinte, et cela, vous dites vous, quoiqu'elle
soit presque toujours nue tête: cette expérience
confirme la vérité de mes principes.

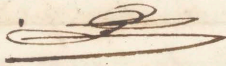
Venons à présent à vos affaires. vos Commission
sont en très grande partie remplies, comme vous aller
vous en convaincre. nous avons acheté, selon vos
désirs, quatre oyes grasses: on va les confire aujourd'hui
même. Lorsque vous serez de retour parmi nous,
si vous présumez qu'elles ne soient pas suffisantes pour
votre provision de l'année où nous allons bientôt
entrer, vous voudrez bien me le dire, et je me charge
de vous prêcher si bien d'économie que nul doute
qu'en suivant mes ordonnances, vous n'en ayez à la fin
de reste. - nous vous avons expédié dans une Caisse
que nous avons adressée à M^r Linolthée Vignolles,

vosre beaufrère, quatre d'indes morts qui ont été gorgés
pendant huit jours seulement. Vous trouverez en
outre dans la caissette un pâté fait avec les foies de
de vos oies et la viande des ossailles. C'est une
femme qui a été bien aise de vous faire cet envoi.
Pour le tirer du moule dans lequel on l'a fait cuire et
où il se trouve renfermé, il faut le chauffer légèrement
et dégager avec un couteau la croûte des bords in-
supérieurs. quand à la croûte elle-même, peut être
ne la trouverez ^{+ vous} ~~pas~~ bonne, n'ayant été mise à
d'autre but que pour la conservation du Pâté pendant
un plus long temps. Dans la lettre d'envoi que j'ai
écrite à la veuve Carrea, j'en ai priée de faire partir
la caissette le plutôt possible afin que les objets
qu'elle renferme n'aient pas le temps de se gâter
avant d'être parvenus à leur destination.

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire
de vendre une partie de vosre Alled pour parer
à vos besoins pendant le temps que vous devrez
rester encore à Bordeaux. Songez que c'est un
petit affront que vous nous faites. Dieu merci
mes Loies ne se touchent point, et vous n'ignorez
pas que vous pouvez disposer de tout ce qu'elles
renferment. ne vous gênez donc point pour aucun de

vos besoins : nous pourrions à tout ce qui pourra vous
être utile et agréable, ~~Etant d'ailleurs persuadés~~
que ce n'est de notre part qu'une faible compensation
des bontés infinies que vous n'avez cessé d'avoir pour
nous et que vous êtes toujours disposée à renouvelles.

Je ne sais si vous aurez entrepris votre voyage
de Castex, qui, d'après ce que vous nous dites, doit être
une partie de plaisir où bien d'autres personnes ont été
convies. Le temps est cependant bien rude pour votre
rhume : Je désire, dans l'intérêt de votre santé, que vous
n'entreprenez rien qui soit capable de l'altérer
d'avantage. — C'est dans ces sentiments que je suis
et serai à jamais votre dévoué et
affectionné.



57

10 Janvier, 1830.

à La M^{me}.

J'ai reçu votre dernière du 2 du courant,
et j'ai attendu, pour y répondre, le retour de la

3

caisse des Indes morts & du Pâte que nous avons
envain cherché à vous faire parvenir. Voici en
raccourci l'histoire du Voyage et du retour de cette
caisse : aucun roulier n'allant à Layrac, à
raison du mauvais état des Chemins provenant d'un
Verglas Survenu tout à coup à la suite de la
grande quantité de neige qui étoit tombée, je
fus obligé de la remettre au Courrier qui passa dans
la nuit du 23 au 24 du mois dernier, et j'écrivis
à la veuve Castex, qu'au cas où elle n'aurait aucun
de ses Bateaux en départ, de la confier à quelque
Barque étrangère qui descendrait à Bordeaux.
Pour ne pas occasionner le moindre retard, la
veuve Castex prit le parti d'envoyer de suite la
caisse chez M^r. Labadie à Agen, chez qui s'arrêtaient
les Bateaux de descente. celui-ci répondit qu'il
la ferait partir sans faute le lendemain mais
dans la nuit même les froids étant devenus extrêmes
et tels qu'on n'en a pas ressentis de pareils
depuis 40 ans, la Navigation de la rivière se
trouva tout d'un coup interrompue par les
glaces, et voilà que la Caisse n'a pu aller plus
avant. - à l'exception de votre dernière, j'avais
déjà écrit à la veuve Castex pour la prier de nous

renvoyer l'ad. Caillé. Tout autre roulage étout
encore suspendu, c'est la mettaigerie qui nous la
rapporterait bien. Je n'ai que des éloges à donner à
la veuve Castex pour les soins gratuits qu'elle s'est
donnés au sujet de cette Caillé. nous avons trouvé
intacts les objets qu'elle renfermait, mais pareils à des
blocs de marbre. — nous sommes bien mortifiés du
contre temps qui vous en a privé, et votre sœur surtout
en est désolée. C'est ainsi qu'avec les meilleures
intentions, et malgré tout ce qu'on peut faire de
mieux pour réussir dans ses entreprises, on est souvent
frustré dans son attente. mais il n'est permis à
personne de lutter avec ~~Succès~~ ^{Succès} contre de
si terribles éléments, et il faut bien se résigner
à ce qu'on chercherait vainement à empêcher. nous
avons trouvé plus à propos et plus avantageux de
vendre les Dindes que de les confire, parce que dans
cette dernière opération il n'y aurait eu que leurs
membres qui vous eussent profité, et que d'ailleurs
ils n'étaient pas assez gras.

Je ne suis nullement étonné des accidents
qui arrivent au Hâ de Bordeaux par l'effet du
choi des glaces qui l'encombrent, et on ne saurait
s'empêcher de se plaindre ces malheurs. l'interruption

qu'un pareil état de choses occasionne dans la
navigation, doit nécessairement faire acheter
certaines denrées. cet enchérissement toutefois ne
s'est pas encore bien fait ressentir ici, sauf au
Sujet du Bois dont la consommation est devenue
extraordinaire.

Nous voyons avec plaisir que vous
continuez, malgré la rigueur extrême de la
saison, à passer agréablement votre temps,
et qu'à polonie surtout s'amuse beaucoup :
nous aimons à croire qu'elle est quelque fois la
Reine dont vous nous dites que le cavalier, devenu
roi par le sort qui le favorise, fait choix dans
les aimables sociétés où vous vous réunissez tous
les Soirs.

Nous sommes bien sensibles à tous les
souhaits que vous avez la bonté de faire pour
nous dans ce renouvellement d'année. La
famille Dupuy se réunit à nous dans l'expression
des sentiments vifs et sincères que je suis chargé
de vous transmettre et dont vous n'ignorez point
que nous sommes animés pour votre bonheur
et celui de vos enfants. Veillez être
notre interprète auprès de toutes les personnes

au milieu desquelles vous vivez, en leur faisant agréer
les mêmes Sentimens de la part de nous tous. Si
je ne m'étends pas à ce sujet autant que notre
Cœur nous y disposerait, c'est que j'ai peine à
tenir la plume, le froid dont la vivacité est extrême
m'ayant presque entièrement engourdi la main.

forcé donc malgré moi à terminer ici ma
lettre, Veuillez agréer l'assurance de mon sincère
attachement. — 

58

29 Janvier, 1830.

à la même,

J'ai reçu votre dernière du 26 de ce mois,
et vous jugerez par mon empressement à y répondre
combien je désire de n'être pas taxé de négligence,
et combien également j'ai de plaisir à m'entretenir
avec vous.

Je me doutais bien de l'étonnement où

vous tairait le silence que j'ai gardé avec vous
au sujet des menaces de la régie dont vous avez été
instruite plus tard par votre Beaufrère de m-
harardem. Lorsque nous le fîmes nous mêmes
par une lettre qu'il écrivit à M^r. Dupuy, mon
avis était de vous l'annoncer immédiatement. mais
ce dernier insista tellement pour l'avis contraire
que je crus devoir attendre, avant de vous en
parler, que ces menaces devinssent plus sérieuses.
Je vous dirai d'ailleurs que M^r. Dupuy paraît prendre
fort à cœur cette affaire. et veut assumer sur lui toute
responsabilité. Si des poursuites étaient dirigées
contre vous : il correspond à cet effet avec votre
Beaufrère; et je présume que nous aurons la
satisfaction d'apprendre que tout cela aura été
purement Comminatoire.

à moins que de nouveaux obstacles
insurmontables ne viennent contraires le désir où
nous sommes de mieux réussir que précédemment
dans la nouvelle expédition que vous nous chargez
de vous faire, j'espère que d'ici aux derniers
jours du Carnaval, vous recevrez les Vindes et
autres Volailles dont vous désirez vous régaler;
on va en commencer l'envoi au jour d'hui même.

3

Vous me priez de vous marquer le cours du Bled
dans notre marché. il est à présent en Calme
et se vend seulement de 16 à 18 francs. Je
crains bien que tout espoir de hausse ne soit
perdu à raison des arrivages étrangers de cette
denrée dans nos ports.

nous voyons toujours avec plaisir que
vous jouissez d'une bonne santé, ainsi que vos
enfants. notre satisfaction n'est pas moindre en
apprenant que vous continuez, et surtout apolonia,
à vous amuser beaucoup, jusques même bien avant
dans la nuit. il en est bien autrement de nous !
nous sommes condamnés à vivre dans la retraite
et dans l'humilité. un prédicateur, de même
nom que moi et qui est logé dans nos quartiers,
est venu pour la deuxième fois nous rappeler
le néant des grandeurs, des pompes et des joies
du monde : il l'a fait particulièrement avec
force contre les Bals, les comédies, et autres
amusemens quelconques. - L'effet des sermons de
ce saint homme, (c'est ainsi qu'il est qualifié)
nuit considérablement aux plaisirs qu'on se permet
ordinairement dans cette saison. nos Dames les plus
déterminées à s'affranchir du joug d'une austère

dévotion, et le nombre n'en est pas bien grand,
ne vont qu'en tremblant aux bals organisés
pour le cours du Carnaval; et, dans la crainte
d'être trop en butte aux foudres de la censure,
elles n'osent s'y montrer que dans une parure assez
modeste, et n'y restent guère que jusqu'à minuit.
Je crois même que nos dévotes les plus ferventes, —
afin d'opérer, bon gré, malgré, notre sanctification,
ont obtenu du saint personnage qu'il reviendrait
prêcher l'oraison de quarante heures. S'il en est
ainsi, comme je l'espère, il est probable que nous
ne serons obligés à aucune pénitence en Carême.
il y aurait des détails infinis et fort édifiants à
vous donner sur un sujet qui touche de si près
à votre salut; mais je craindrais de vous trop
attrister, et de faire diversion aux plaisirs dont
vous jouissez innocemment et qu'on se serait
presque louté ici de vous envier.

Je présume que votre retour n'aura lieu
qu'à la fin du Carême, ou immédiatement après
les fêtes de Pâques. Je suis en attendant
Votre, &c,

4 mars, 1830.

à La M^{me}.

Je renvoie plus Bas ma réponse à votre dernière du 26 du mois expiré, la quelle je n'ai reçue qu'hier, et je vais de prime abord et sans déguisement vous entretenir des poursuites que la régie de l'enr^{eg} exerce en ce moment contre vous. vous me reprocher peut être plus tard de vous avoir alarmée de l'improvisite et sans aucun des ménagemens qu'on doit garder en pareil cas. mais soyez persuadée que je vous aurais épargné l'impression fâcheuse que les détails dans lesquels je vais entrer pourront vous donner si je n'avais été convaincu qu'il était urgent de ne pas vous les laisser ignorer.

Deux copies exactement conformes, renfermant les demandes de la régie, ont été signifiées hier à votre domicile. J'étais alors absent de chez moi; lorsque je rentrai elles me furent remises. Je reconnus bien vite de quoi il était question, et je vous avoue que mon étonnement fut à son comble en voyant par la teneur de ces

pièces que notre attente était si cruellement
trompée. en effet, D'après les assurances
satisfaisantes que nous donna M^r. Dupuy à
son retour D'auch, où votre beau frère de
Lavarens lui avait donné rendez vous il y a
environ trois semaines, nous nous flattions que
votre affaire était au moment d'être arrangée.
espoir illusoire! — La foire étant ici finie, j'ai
trouvé une occasion dont je profitai pour
écrire à votre beau frère et le supplie de
vouloir m'instruire au plus tard ce matin par
un exprès du résultat des diligences qui ont été
faites au sujet de l'arrangement attendu. Or
il est à présent trois heures de l'après midi, et
je n'ai point reçu encore de réponse. ce
retard est-il d'un bon ou d'un mauvais augure.
c'est ce que je n'ose décider.

J'ai conféré de votre affaire avec
M^r. Boudet, qui a reçu les copies de la direction
D'auch pour les faire signifier. J'en ai
également conféré avec M^r. Denjoy, notaire.
J'ai fait naïvement à ces messieurs, et sous
leur déguisement la vérité, les observations que
j'ai crues les plus propres à les éclairer, et en même
temps

à justifier, tant votre mari que vos Beaux-frères
et vous même à raison des actes qui ont été communs
entre tous. — ils les ont assez goûtés et m'ont
paru dans l'opinion que votre affaire était loin d'être
désespérée. — Les principales de mes observations
sont :

1^o. — Lorsque l'acte de partage de la
Succession de votre Beau-père eût lieu entre
ses héritiers, ils étaient tous, et votre mari
particulièrement, dans l'intention de vendre la métairie
sur une partie de la quelle ses droits furent assignés ;
et ce fut cette intention de vendre qui empêcha votre
mari de se charger de la totalité, ne voulant pas
supporter en pure perte ses droits de mutation se
portant à 900 francs pour la part de la^e métairie
qui, dans le susdit acte de partage, fut laissée
indivise entre tous et destinée spécialement à faire
face à vos reprises dotales hypothéquées sur icelles.

2^o. — que, dans l'intention où tous les cohéritiers
étaient donc de vendre, ils avaient pu stipuler les
clauses et conditions qui, dans l'acte de partage, se
réfèrent à l'état d'indivision dans lequel ils voulaient
rester pour partie de la^e métairie, et cela dans
se compromettre nullement ni frauder le fisc.

3°. qu'il était vrai que, n'ayant pas
trouvé à vendre à un prix raisonnable, votre
mari, propriétaire de son chef d'une partie
de cette métairie, et jouissant de bonne foi et
et du consentement des autres cohéritiers de l'autre
partie, par l'effet de vos reprises dotales affectées sur
icelle, avait postérieurement stipulé en seul,
pour la totalité, dans le bail à ferme. mais
la raison en est que, peu versé dans ces sortes
d'affaires, il ignorait la conséquence de son
engagement, et qu'il négligea surtout de
représenter au notaire l'acte de partage dont la Commission
était utile à ce dernier pour éviter la fatale
Bérue dont on cherche aujourd'hui à se prévaloir
contre vous.

4°. on peut de plus objecter que votre
mari étant propriétaire par indivis avec les
autres cohéritiers de la partie de métairie
affectée à vos reprises dotales, il a pu, à ce
titre et à celui de propriétaire de l'autre
partie, agir seul dans le bail à ferme;
sans que pour cela on soit fondé à soutenir
qu'il résulte de cet acte qu'il est devenu
propriétaire de la totalité. — La prétendue

mutation secrète est fondée sur cette fautive
base et sur l'inscription du nom de votre mari
seulement au rôle des contributions. c'est
aussi sur ces deux suppositions que la régie
a construit l'échaffaudage de ses différentes
demandes. - il n'est pas difficile de prouver,
d'après tout ce que j'ai exposé, que la
mutation dont j'ai parlé n'existe nullement, et
ce point reconnu, toutes les réclamations de
la régie, si artistiquement élaborées et qui
s'enchaînent les unes aux autres, tombent de
plein droit.

au reste, comme je ne possède que des
connaissances superficielles sur ces matières,
je dois vous engager à bien vous confier à
Bordeaux, où vous trouverez beaucoup de
personnes qui les entendent parfaitement.
ayez recours plus particulièrement à des
employés de la régie de l'enregistrement, qui
sont les plus compétents pour indiquer les
moyens les plus propres à vous tirer d'embarras.
Je vous engage aussi à vous procurer des in-
terventions dont le crédit soit assez puissant
pour arrêter les poursuites déjà commencées.

quoique votre affaire soit loin d'être
désespérée, je pense qu'elle est assez grave
pour qu'on ne doive négliger aucun moyen
capable d'en arrêter les mauvaises suites. —
Nous espérons avoir la satisfaction de vous
voir triompher dans cette lutte. ne vous
laissez donc point abattre : ayez au
contraire du courage ; car peut-être
vous faudra-t-il soutenir un procès contre
la régie, mais cela dépendra des protections
plus ou moins puissantes que vous parviendrez
à vous procurer. — quoiqu'il en soit, agissez
promptement ; et après que vous vous serez
bien consultée, je suis d'avis que vous
hâtiez votre retour ici. J'ai demandé
à Mr. Boudet un surpis jusqu'à votre
arrivée : il en a écrit à la direction, mais
n'a pu me rien promettre. Si vos
conseils trouvent à propos de faire quelque
opposition, veuillez me le marquer sur
le champ.

Je vais maintenant répondre
à la partie la plus essentielle de votre lettre.
Mr. L'eglise, chargé de vous remettre

la présente, vous Comptera en même Temps
deux cents francs que j'ai remis pour vous.
D'après vos ordres, j'ai vendu 20 hectolitres
de votre Blé : cette denrée continue à
s'écouler dans notre marché. Je doute toutefois
que vous soyez satisfaite du prix que j'en
ai tiré. Plusieurs marchands auxquels je me
suis d'abord adressé n'ont voulu en donner
que 17 francs. Mr. Colomes seul en ayant
offert 17 fr. 50 c., et s'étant refusé à rien
ajouter à ce prix, c'est avec lui que j'en
fait affaire. Je désire sincèrement qu'après
votre retour vous tiriez un parti plus avantageux
du restant. —

Je termine ici ma lettre, que j'aurais
bien désiré n'avoir pas été obligé de faire aussi longue.
Nos Complimens à tous ceux à qui vous vous
avez souvent recommandé d'en faire de notre
part, et en particulier, de ma part, à
Mademoiselle Emma qui a la bonté de
se rappeler de moi.

en attendant le plaisir de vous voir, —
après l'assurance de mon sincère attachement.



8 mars, 1830.

à la même).

Vous avez dû recevoir par M^r. Lélyère
ma Lettre du 11 du Courant, dans la quelle j'ai
entré dans certains détails au sujet des Demandes
de la régie. Depuis le moment où elles ont été
signifiées, mon esprit n'a cessé de travailler
afin de découvrir des moyens propres à rendre ces
Demandes illusoires. enfin, après avoir bien
combiné et réfléchi, voici ce à quoi j'ai cru
devoir m'arrêter.

Par acte de partage du 21 avril 1819,
les héritiers de la Succession de votre Beau-père
stipulèrent que la partie de la métairie de
Bordères, autre que celle qui fut assignée à
votre mari pour des droits dans la dite Succession,
resterait indivise entre tous, (votre mari compris)
jusqu'à ce qu'on pût la vendre pour payer les
15 mille francs de votre dot qui y étaient hypothéqués
il résulte de cette clause expresse que vos Beau-
frères et Belle-sœurs (femme Gardère) sont,

conjointement avec vos enfants, réellement propriétaires
de cette partie de métairie, à raison de la quelle
la régie prétend aujourd'hui qu'il y a mutation
secrète, c'est à dire vente en faveur de votre
mari; se fondant, dans cette prétention, sur
le Bail à ferme qui a été passé par lui sous
le concours des autres cohéritiers, et sur l'inscription
de son nom seulement au rôle des contributions.
J'ai fait dans ma précédente les objections que
j'ai crues les plus capables de le justifier. - c'est
donc sur cette prétendue mutation secrète dont
je viens de parler et pour la quelle la régie réclame
d'abord un droit et un double droit se portant à
la somme de 1355 fr. 20 s. qu'est établi l'échaffaudage
de ses autres demandes; et c'est précisément cette
prétention qu'il s'agit de détruire. or, il me
semble qu'indépendamment des observations que
j'ai exposées dans ma dernière, on peut affirmer qu'aucun
titre valable n'est venu jus qu'à présent déjouiller,
Tous. Aucun frères et sœur, de leur droit
de propriété sur cette partie de métairie laissée
indivise, dans le susdit acte de partage, entre eux et
votre mari, et destinée à être vendue plus tard
pour vous rembourser de vos reprises dotales m

hypothéquées sur icelle). - à mon avis, aucune
Substance humaine M. le jourd'hui le droit de les séquestrer
de cette propriété; - Et vous même ni vos
enfants n'avez non plus ce droit. qu'il
vous aient laïssé jouir jusqu'à présent à la bonne
foi, pour se dispenser de vous payer l'intérêt
de votre Dot, ils peuvent en vertu de l'acte
de partage rentrer en possession de la partie
de métairie dont j'ai parlé quand bon leur
semblera, et vous en évincés sans que vous
puissiez l'empêcher. S'ils intentaient contre vous
et vos enfants une action à cet égard devant les
Lieugeois, moyennant l'offre de vous rembourser
votre Dot, vous succomberiez infailliblement.
ainsi les prétentions de la régie sont donc très
mal fondées; et, s'il est prouvé,
comme je viens de le faire, qu'il n'y a nullement
mutation secrète de cette portion de métairie
restée indivise entre vous, toutes les Demandes
que cette administration forme contre vous
tombent de plein droit.

que faut il donc faire, dans cette
circonstance, pour détruire de fond en comble
de pareilles prétentions? - Dans mon opinion,

vos beaux frères et Belle sœur (femme gardée)
doivent intervenir, soit à votre requête, soit
simultanément l'un même, à l'effet de
faire valoir leur droit incontestable de propriétaires
par indivis de cette partie de métairie dont est
question. — Je ne me crois pas assez de lumières pour
oser tracer la marche à suivre, afin d'amener cette
affaire à un résultat qui vous soit favorable.
il y a à Bordeaux des gens très éclairés qu'il faut
consulter, et aux quels je vous engage de soumettre
tant mes précédentes observations que les moyens
que je viens d'exposer. — mais, quelque soit celui
que l'on trouvera à propos de prendre pour
vous tirer d'embaras, il est essentiel de le mettre
à exécution le plus promptement possible. Si
ceux que j'indique étaient agréés, il faudrait que
vos beaux frères de Bordeaux en voyassent au plutôt
leur procuration à ceux de Havareus, et par ce
moyen tous agiraient aux fins proposées. Je
pense m'être expliqué assez clairement pour faire
comprendre mes idées. mais, je le répète, soit
qu'elles soient reconnues bonnes, soit qu'on veuille
employer d'autres moyens que ceux que j'ai
exposés, il est urgent d'agir promptement afin

de réussir à vous tirer d'embarras.

J'attends avec impatience une réponse,
et suis avec un entier dévouement, Votre D^a.



61

5 Septembre 1830.

à Monsieur Le Général Lafayette,
Commandant Général des Gardes Nationales
de France.

Monsieur,

J'eus l'honneur de vous adresser, en
Janvier 1820, une pétition que je présentai à
la chambre des députés pour le maintien
de la Charte et de la loi des élections, que
le Gouvernement qui vient de succomber cherchait

3

à détruire avec le concours des Chambres. vous
eûtes la Bonté de m'accuser réception de ma
pétition par une lettre de votre main, dont
les expressions sont si empreintes d'amour
pour la France et En même Temps si
bienveillantes pour moi, que je conserve cette
Lettre comme un Gage précieux que je veux
transmettre à mes descendants. Voilà, monfieur,
le seul Titre dont je puisse me prévaloir en
ce moment pour faire excuser la liberté que
je vais prendre de solliciter de votre part
de nouvelles Bontés en ma faveur.

Je passai aux antilles françaises,
au commencement de 1802, dans le but
d'augmenter mon bien-être. J'étais alors âgé
de 22 ans. Atteint par des maladies dont
sont atteints, sous ce Climat, la plupart des
européens qui s'y transportent, je fus forcé, pour
ne pas y succomber, après 2 ans et demi de séjour,
de me retirer aux états unis d'Amérique afin
de rétablir ma santé. Je restai à cet effet
près d'une année dans la province du
Connecticut, et me déterminai, à la fin de 1805,
de me rendre à la Louisiane, en traversant

les monts alléghany et en descendant l'Ohio
et le mississipi jusqu'à la N^{lle} orléans.
Je restai dans cette ville environ 7 à 8 mois,
après lesquels de nouvelles atteintes à ma santé
et l'état de guerre où se trouvait l'Europe,
m'empêchant de parvenir au but que je m'
m'étais proposé, je me vis obligé de revenir
en France, dans le sein d'une famille
nombreuse. La situation où était alors
notre pays, ne me permettant point d'y former
aucune entreprise lucrative, je demandai
et j'obtins au commencement de 1809 la
place de Greffier de la justice de paix du Canton
de Fleurance, au 2^e arrond^t de ce département
(Gers). Je l'exerçai jusqu'à la fin de 1815,
lorsque, par l'effet de la réaction qui eut lieu
à cette époque, je fus destitué à cause de
mes opinions constitutionnelles. Quoique m'
n'occupant plus aucun emploi dans les
judicature, j'en continuai pas moins par
goût à étudier afin de fortifier mes connaissances
dans cette partie.

Cels sont, monsieur, les titres qu'il
m'est permis de faire valoir pour former aujourd'hui

la demande de la Place de juge de pair
Du Canton de Neuchâtel, devenue
vacante par la démission du Titulaire qui
l'occupait, et qui, nommé par Charles X, s'est
refusé aujourd'hui à prêter serment au
Nouveau Gouvernement. - Je vous supplie,
Monsieur, de daigner m'accorder votre
recommandation auprès de M. Le garde des
Sceaux : un seul mot favorable de votre part
suffira pour me faire obtenir cet emploi de
juge de pair, objet de ma seule ambition.
ma reconnaissance pour un pareil bienfait
sera éternelle, et mes enfants béniront votre
votre avec comme il est béni et honoré
du monde entier.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance
de mon profond respect avec lequel j'ai
l'honneur d'être, votre, &c.



7 Septembre, 1830.

Pétition

que j'ai été chargé de rédiger et qui a été
adressée à Messieurs le Président et les
membres de la Chambre des Députés de
France, à Paris.

Messieurs,

Les Ci après, fountignies, aubergistes
et débitans de Boissons, domiciliés de la ville
de Fleurance, au 2^e arrondissement du
Département du Gers, ont l'honneur de vous
exposer : que l'impôt sur les Boissons qui
pèse sur eux, est si intolérable, par les
nombreuses entraves que sa perception apporte
à l'exercice de leur profession, et par les
vexations multipliées aux quelles il donne
occasion, qu'ils ne peuvent s'empêcher de
porter leurs doléances aux pouvoirs législatifs
et de les supplier d'en délivrer la France, en

le remplaçant, si ses produits sont nécessaires
aux besoins de l'état, par d'autres impôts
dont la perception plus facile n'amenera
point les mêmes abus et ne heurtera point
aussi ouvertement les principes des institutions
qui nous régissent. — en effet, il y a long-
temps qu'on a généralement reconnu que les
impôts établis sur les distinctions qui font le
produit du sol national, étaient une —
création du despotisme, à qui il importe
peu que les sujets soient plus ou moins vexés
dans l'état de société ou ils sont placés. —
on a reconnu également que, par suite de
l'opposition qu'ils rencontrent de la part de
tous ceux qu'ils frappent, ils amenaient une
immoralité funeste, en excitant à la fraude et
au mépris des lois. De là résulte aussi cette
funeste conséquence que, par la longue habitude
des sentimens qu'on vient d'exprimer, cette
dégradation morale, d'abord circonscrite, se
propage peu à peu parmi tout un peuple.
une fois parvenu à cet état de corruption, il
est porté à considérer le gouvernement comme
un ennemi contre lequel il lui est permis de se

présumés par toute sorte de moyens, bons ou
mauvais. Cela résulte, en outre, cette
disposition malheureuse qu'on trouve en
général chez les hommes, de chercher à se
tromper mutuellement dans leurs relations
et transactions sociales.

Le Gouvernement qui vient de
succéder heureusement à celui que l'hérédisme
des Savigniens a renversé, n'ignore point
la réprobation générale qui s'est depuis
long temps manifestée contre l'ancien
impôt en question. Les pétitionnaires osent
donc espérer qu'il ne tardera ^{pas} à le faire
disparaître. on verra aussitôt s'élever
de tous les points de la France un concert
de bénédictions vers le Roi et les
Chambres qui compléteront cet acte tant
désiré; et la reconnaissance de la
Nation sera éternelle pour un pareil
bienfait.

Les pétitionnaires ont l'honneur
d'être, avec le plus profond respect, de
Messieurs le président et les membres
de la Chambre des Députés de —

France, les très humbles, très dévoués
et très obéissants serviteurs.



63

13 septembre, 1830.

à M^r. Le Garde des Sceaux, ministre
secrétaire d'État au Département de la Justice,
à Paris.

Monsieur Le Garde des Sceaux

J'exerçais, depuis 1809, la place de
Greffier de la justice de paix du Canton de
Sleurance, lorsque, par l'effet de la réaction
qui eut lieu en 1815, j'eus destitué, à la fin
de cette dernière année, à cause de mes
opinions constitutionnelles. Le Juge de paix

3

Destitution, soit par le
présentement d'un
n'ai point cette
par l'étude des lois et
traitent des fonctions
de.

Si l'injuste
frappa en 1815; si
que j'ai cherché à
époque, jointes à
principes en partant
ceux du gouvernement de
1^{er}, étaient des Lettres suffi-
santes à la place de je
en question, je vous supplie
Messieurs les Gardes des sceaux
Vouloir me l'accorder préférable
à mes Compétiteurs, dont il ne
pas permis de discuter les titres
peuvent avoir à la même, prétendant
ne puis et ne dois solliciter autre
Si non que justice soit faite de suite
Selon les mérites

C'est donc

avec des sceaux
le très humble
à très obéissant
et.

Destitution
présentement
n'ai point eu
part à l'étude de
travaux de
Bac.
tre,
est le garde ses feaux
excellentes le très humble
servant et très obéissant
serviteur.



Si l'on
frappa en 1815
que j'ai cherché
époque jointes à
principes en partant
ceux du gouvernement
1815, étaient des titres
prétendre à la place
question. Je vous
confiées la garde de
vous me l'accorder
Compétiteurs, vous
min de discuter
vous à la même
ne dois folle
justice
inter
un